

**PROCES-VERBAL**  
de la  
séance ordinaire du mardi 4 octobre 2022

Présidence: Jacques Tschudin

Ouverture: 20h00

Appel: 42 membres présents, 12 membres excusés

<b>Excusés</b>
Laurence Bermejo Dubois
Philippe Blaser
Claudio Capriati
Raphaël Chappuis
Baptiste Conti
Anita Islami
Antonio Magallanes
Denis Mézentin
Guy Morier-Genoud
Philippe Rosset
David Savelli
Christian Scaiola

Le quorum est atteint: 78%

**Ordre du jour**

Assermentations.

1. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité.
4. Dépôt du préavis municipal 21/2021-2026 : Demande de crédit relative à la réalisation des travaux de requalification de la route du Lac (RC1) - Tronçon giratoires Châtelain/Couronnette. Nomination de la commission ad hoc (3 membres PLR (président), 2 membres PSR (rapporteur), 1 membre Vert, 1 membre VL. Également traité par la Cofin.
5. Dépôt du préavis municipal 22/2021-2026 : Règlement communal sur le stationnement et demande de crédit pour sa mise en œuvre. Nomination de la commission ad hoc (3 membres PLR (président), 2 membres PSR (rapporteur), 1 membre Vert, 1 membre VL. Également traité par la Cofin.
6. Interpellation de Monsieur Damien Bidlingmeyer et Consorts. Première année de fonctionnement de la vidéosurveillance.
7. Préavis N° 24/2021-2026 « Arrêté d'imposition 2023 ». Rapport de la Cofin - Prise de décision.
8. Réponse à l'interpellation « Crise énergétique : préparons l'hiver, préparons demain ».
9. Associations intercommunales - AIER - SIDERE - ENJEU - Conseil Régional Région Nyon.
10. Divers et propositions individuelles.

Après 2 assermentations, MM. Jean-Pierre Stambach (PLR) en remplacement de M. Nicolas Walter et Hubert Silvain (Verts) en remplacement de Mme Ershela Bogdani, et les salutations d'usage, le Président fait voter l'ordre du jour modifié qui est accepté après l'ajout de deux interpellations émanant de M. Gilbert Paquet & Consorts.

### 1. Procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté.

### 2. Communications du Président.

Le Président stipule qu'une liste des conseillers avec noms et adresses mail est à disposition sur l'extranet, liste sur laquelle ont été rajoutées les diverses commissions dont ils font partie. Il lit ensuite la lettre de démission de M. Nicolas Walter ainsi que celle de M. Laurent Théodore et fait part de la démission de M. David Savelli. Il évoque la belle exposition sise sur le quai vers le port « Les fantômes du Léman » et ses brochures qui sont à disposition à la sortie, ainsi que la manifestation « DiVINes » qui se tiendra les 5 et 6 novembre 2022. Il signale ensuite sa surprise et son mécontentement d'avoir vu des photographies prises lors du Conseil de septembre mises en ligne sur Facebook. Rien dans le règlement ne l'interdit mais par éthique il demande que cette pratique disparaisse.

M. Hay précise que les photos sont prises de dos et qu'il n'y a donc pas violation de la vie privée des photographiés.

Le Président réitère sa désapprobation.

### 3. Communiqué de la Municipalité N° 10.

La Syndique, qui a reçu une remarque sur le fait que les Municipaux devraient se lever lors de leurs prises de parole, explique que la pratique de rester assis vient de la période Covid, mais le mouvement peut tout à fait être inversé. Selon le souhait des conseillers, les Municipaux se lèveront désormais.

Mme Rod tient à informer le Conseil que la semaine précédente a eu lieu l'audit pour le label « Cité de l'énergie ». Cette séance s'est très bien déroulée, le dossier est complet et sera finalisé pour être soumis d'ici à mi-octobre pour que décision soit prise à fin novembre pour l'obtention du label.

### 4. Dépôt du préavis municipal 21/2021-2026 : Demande de crédit relative à la réalisation des travaux de requalification de la route du Lac (RC1) - Tronçon giratoires Châtelain/Couronnette. Également traité par la Cofin.

Membres : Mmes Gentile (présidente), Schlup ; MM. Anderegg, Simonot, Nicolo, Roland. Aucun membre du groupe des Verts n'est disponible à la date prévue.

Le Président a reçu une demande du parti socialiste suggérant de faire traiter ce préavis également par la CPUM.

Mme Ruchti propose alors que ce préavis soit traité par deux commissions, Cofin et CPUM, qui paraissent suffisantes, et de ne pas faire intervenir la commission ad hoc qui pourrait ainsi ne pas être nommée.

M. C. Bidlingmeyer souligne que la CPUM est très concernée par ce préavis.

M. Joly rejoint les avis précédents et remarque que deux commissions sont tout à fait suffisantes et qu'il se justifie donc que la CPUM prenne la place de la commission ad hoc.

Le Président fait voter le remplacement de la commission ad hoc par la CPUM, proposition adoptée à l'unanimité. La commission ad hoc est donc dissoute.

**5. Dépôt du préavis municipal 22/2021-2026 :** Règlement communal sur le stationnement et demande de crédit pour sa mise en œuvre. Nomination de la commission ad hoc (3 membres PLR (président), 2 membres PSR (rapporteur), 1 membre Vert, 1 membre VL. Également traité par la Cofin.

Le Président a reçu la même demande pour l'intervention de la CPUM sur ce préavis.

M. Hay remarque qu'il ne s'agit plus de mobilité mais d'immobilité et que les parkings sont gérés depuis quelques mois d'une façon désastreuse. Rolle est un far-west ; les places réservées aux invalides ne sont pas occupées par les invalides, les places devant l'office du tourisme sont occupées en soirée par des ventouses et il pense qu'au vu de ce qu'il y a à traiter la commission ad hoc suffit.

Mmes Ulliel, Gritli, Carrard ; MM. Hay (président), Mivelaz, C. Bidlingmeyer (rapporteur), Cuendet.

La commission est adoptée à l'unanimité.

**6. Interpellation de Monsieur Damien Bidlingmeyer et Consorts.** Première année de fonctionnement de la vidéosurveillance.

M. D. Bidlingmeyer mentionne que les études sur les vidéosurveillances sont contradictoires. Quand on parle de sécurité on entre dans l'émotionnel mais au vu du budget impliqué il faut le mettre de côté et se baser sur des décisions objectives. Une septième question ayant été rajoutée à l'interpellation originale, il la lit : « A qui la Municipalité a-t-elle délégué la compétence de prélever les images ? » Le vote pour la prise en compte de l'interpellation n'étant pas nécessaire, le Président passe au point suivant.

**7. Préavis N° 24/2021-2026 « Arrêté d'imposition 2023 ». Rapport de la Cofin - Prise de décision.**

La rapportrice, Mme Ulliel, lit les conclusions du rapport puis le Président ouvre la discussion.

M. D. Bidlingmeyer demande, puisque l'été a passé et que les budgets doivent être bouclés puisqu'ils seront prochainement présentés, si la Municipalité peut orienter les conseillers quant à la direction vers laquelle tend le budget 2023; déficit, bénéfice, statu quo ?

La Syndique annonce un déficit, de même que les deux années précédentes, même si le déficit a parfois été transformé en bénéfice. Il est très difficile de projeter un résultat puisque les incertitudes sont plus nombreuses que les certitudes. La Municipalité n'a donc pas jugé opportun de présenter une augmentation ou une diminution du point d'imposition.

M. D. Bidlingmeyer estime ne pas avoir reçu de réponse à sa demande ; s'agit-il d'un déficit comme présenté dans les derniers budgets 2022 ou 2021 ou est-ce que l'on reste sur un budget moins déficitaire que présenté ?

La Syndique réplique qu'elle a annoncé un déficit, déficit estimé à environ 7,3 mios.

M. Joly, au nom de la Cofin, a quelques remarques. Il faut comprendre que l'essentiel du budget n'est pas du ressort de la commune; il se décide au Canton pour l'essentiel et la commune en est vraiment tributaire. Il y a de nombreuses années que le Canton annonce des déficits car c'est bien lui qui prélève l'argent des recettes fiscales rolloises qu'on ne peut que reporter dans le budget. On voit aussi qu'aux comptes, les chiffres que le même Canton nous envoie sont finalement très différents. Il est extrêmement difficile de prévoir ce qui se passera l'année prochaine, sachant que les décisions autour de la facture sociale sont reportées d'une année, puisque le Conseil d'Etat a réussi à négocier une prolongation d'une année pour donner sa réponse et établir un contre-projet. Rien ne bougera donc. La crise énergétique se présente et la Cofin s'est assurée que la Commune ne soit pas surexposée par rapport aux factures et au coût de l'énergie pour la commune, et la Cofin a été rassurée sur ce point. Il est très difficile aujourd'hui de proposer quelque chose de différent de ce que l'on connaît ; une éventuelle hausse du point d'impôt aurait évidemment un impact sur le pouvoir d'achat des ménages rollois l'année prochaine.

Il faut comprendre qu'il s'agit d'une pesée d'intérêts et qu'il y a autant d'arguments pour le conserver que pour le modifier. La Cofin prend volontiers l'avis d'une boule de cristal...

Mme Beck s'est abstenue lors du vote de la Cofin et ce qui l'inquiète est l'évocation de la Syndique quant à l'éventualité que le taux d'imposition pourrait possiblement être abaissé dans les temps à venir alors que ce qu'elle comprend de la situation actuelle est que Rolle est pénalisée, entre autres, par son taux d'imposition déjà bas. Elle voit que pour les investissements, entretien du parc immobilier et autres, on fait le minimum. Elle est donc inquiète.

M. Hay estime que Mme Beck a sur-interprété les propos de la Syndique qui a juste mentionné que dans d'autres communes le taux d'imposition est revu à la baisse, ce qui est d'ailleurs rapporté dans les journaux. Il n'a pas été question de baisser les impôts et il rappelle que ces dernières années il y a eu quelques votes sur la hausse d'impôt proposée et toujours refusée. M. Joly a rappelé que c'est le Canton qui grève notre budget. Si on ne peut pas dépenser de l'argent pour l'entretien des bâtiments ou des locaux c'est par mesure de prudence puisqu'on ne sait pas, avant juin 2023, quelle sera la sauce à laquelle on sera mangé pour 2022. Cette situation difficile est due au Canton. La méthode de calcul rend la gestion de la commune très difficile. Il comprend l'inquiétude de Mme Beck qui est l'inquiétude de tous, car il n'est pas possible de bien piloter les finances communales puisqu'environ la moitié des recettes est « pompée » par le Canton. Il remarque que les salles du Château, monument historique, sont dans un état honteux et déplorable et qu'il n'est pas possible de les rénover à cause de l'absence de visibilité des finances du Canton.

M. C. Bidlingmeyer note que l'on ne parle que d'incertitudes et se rappelle que l'année précédente il avait été demandé s'il était possible de statuer sur le taux d'imposition après les comptes. Cela diminuerait peut-être l'incertitude puisque se basant sur les comptes on sait où on en est. Il est emprunté pour voter et préférerait pouvoir s'appuyer sur des comptes. Est-il possible de fixer le taux d'imposition après la lecture des comptes ?

M. Joly répond qu'en juin dernier lorsqu'il a été discuté de l'acceptation des comptes 2021, il avait mentionné la demande de décider du taux d'imposition pour l'année suivante au moment de la discussion des comptes, et qu'avec les comptes 2021 il était urgent d'attendre puisqu'avec Fr. 350'000.- de déficit en 2021 il y avait un argument de plus pour maintenir le taux en 2022.

M. Hay précise que M. Bidlingmeyer parlait des comptes 2022. Les comptes de l'année en cours seront bouclés en juin 2023, donc 6 mois après le début du budget. Il n'est donc pas possible de décider du budget en ayant connaissance des comptes.

M. Bidlingmeyer parlait bien de 2021 pour une projection sur 2022.

Le Président clôt la discussion et passe au vote qui montre que l'arrêté d'imposition 2023 est accepté à la majorité.

«Fondée sur le rapport, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes: »

#### *Le Conseil communal de Rolle*

- Vu le rapport sur les comptes de la Municipalité du 15 août 2022
- Entendu le rapport de la Commission permanente des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### *Décide*

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5%, selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

**Ainsi délibéré en séance le 4 octobre 2022**

**8a. Interpellation G. Paquet & Consorts « Ressources Humaines - Budget, indexation du coût de la vie ».**

La Syndique informe que réponse sera donnée au prochain Conseil.

**8b. Interpellation G. Paquet & Consorts « Représentation de la commune de Rolle au sein du comité de l'ADCV ? ».**

La Syndique trouve que l'on ne pouvait rêver mieux comme représentant de la commune de Rolle que l'ancien syndic. Les premières assises et les premières personnes qui se sont proposées à la fonction étaient MM. Jaquet et Middleton (syndic de Crans). Ils ont d'ailleurs organisé les premières assises à Rolle. De plus, M. Jaquet fait déjà partie du Bureau. Une discussion a eu lieu entre le président de l'ADCV et elle-même afin qu'elle fasse partie du comité, mais elle a refusé après discussion avec la Municipalité, car elle a une surcharge de travail ayant repris l'ORPC après le départ de M. Micello. Pour elle il était clair que si ce n'était pas elle, demande serait faite auprès de Denys Jaquet qui était intéressé, et ils en ont d'ailleurs discuté. Elle lui a expliqué qu'elle préférerait terminer sa mission auprès de l'ORPC et qu'ensuite elle pourrait s'engager à l'ADCV. M. Jaquet lui a dit qu'il laisserait sans autre la place lorsqu'elle pourrait dégager du temps.

Elle confirme en outre qu'il n'est pas délégué par la Municipalité ; trois places étaient disponibles pour quatre candidats qui se sont présentés. Il a été élu en tant que simple citoyen représentant les intérêts rollois ainsi que ceux des autres communes, et les défraiements inhérents à la position lui reviendront directement. Elle promet que lorsqu'elle aura terminé ses missions auprès de l'ORPC et qu'elle aura remis cet organisme entre les mains de sa collègue, elle s'engagera dans ce comité de l'ADCV. Pour avoir participé à des séances avec ce comité et sa task force, elle pense qu'une solution entre l'ADCV, l'UCV et les conseillers d'Etat pourrait se profiler telle que celle d'une péréquation sur le modèle de la péréquation fribourgeoise.

M. Joly a besoin d'une précision par rapport à l'ADCV. Il ne lui semble pas que Rolle ait un droit d'office à un siège au Comité de l'ADCV, qui se constitue selon des règles géographiques. Il y a des candidatures de personnes ayant un intérêt prépondérant dans les activités communales, mais sans être forcément des représentants d'organes législatif ou exécutif ; elles peuvent tout à fait être indépendantes. Il lui plaît d'entendre que la candidature de Denys Jaquet a été coordonnée avec la Municipalité, il n'a pas été désigné pour siéger au nom de Rolle et a été élu comme personne lambda.

La Syndique lui confirme l'exactitude de ses propos.

M. Paquet désire une réponse écrite à son interpellation, et M. Joly suggère d'attendre le procès-verbal de la séance afin que cette réponse orale soit considérée comme réponse écrite.

**8c. Réponse à l'interpellation « Crise énergétique : préparons l'hiver, préparons demain ».**

Mme Ulliel demande si selon le point 1.1 la Commune a sensibilisé les entreprises et les particuliers à la suppression de l'éclairage de Noël et à l'éclairage dans les vitrines via une information générale.

Mme Ruchti lui répond que la démarche n'a pas encore été entreprise mais le sera par un tous-ménages qui portera sur les décisions de la Municipalité en regard de ses propres intentions d'économie. Ceci pour exposer le devoir d'exemplarité et pour accompagner le message et sensibiliser les rollois afin que chacune et chacun prenne conscience que bien qu'il ne s'agisse pas d'une obligation, il est du devoir de tous d'économiser l'énergie.

M. Dubuis, au sujet du même point 1.1 et de la suppression totale de l'éclairage sur les quais et l'île de la Harpe, demande si cette mesure d'urgence sera utilisée pour en appliquer une autre qui serait de remplacer les éclairages sur l'île de la Harpe et les quais qui sont vieillissants, sachant que l'on a à disposition un instrument qui s'appelle le plan lumière. On pourrait utiliser cette période sans éclairage pour mettre en place un autre type d'éclairage moins gourmand en énergie et plus durable.

Mme Ruchti confirme que cette mesure permettra une économie d'énergie sur les luminaires faisant partie des plus gourmands en énergie de la commune. Pour le plan lumière une étude est en cours mais compte tenu des montants à engager, les réalisations devront passer par préavis.

M. Hay a un problème en relation avec les quais plongés dans le noir mais pense que si les luminaires et ampoules étaient nettoyés, cela pourrait déjà jouer un rôle. On pourrait aussi par exemple enlever une ampoule sur deux, sachant que ce serait moins cher que de changer toutes les ampoules. Il redoute que les quais ne deviennent une voie dangereuse. Il attend également la mise en pratique du plan lumière.

M. Troccoli se demande, selon le point 1.3, pourquoi il est question d'un soutien financier pour les panneaux solaires thermiques pour l'eau chaude, et pas pour les photovoltaïques pour l'électricité, alors que la crise porte sur l'électricité et le gaz.

Mme Rod explique qu'il s'agit des subventions qui existent aujourd'hui pour les citoyens rollois. Dans le cadre du plan climat il est prévu de revoir entièrement les subventions allouées en termes de développement durable et d'énergie. Il n'est pas possible de décider tout à coup de subventionner les panneaux solaires photovoltaïques. Le cas échéant ce sera une décision à prendre par le Conseil.

M. Rapini estime que quand il s'agit d'énergie il faut chiffrer, et qu'il est important de mettre ces mesures en regard de combien sera économisé par rapport à l'effort consenti. Il y a des mesures qui pourront générer énormément d'économies d'énergie et d'autres moins. L'exemple des lumières de Noël a un gros impact sur la déprime rolloise mais quelle sera l'économie effective de la suppression des éclairages ? C'est une question à laquelle des chiffres pourraient répondre permettant ainsi d'annoncer aux rollois que tel nombre de kW/h ont été économisés.

Mme Ruchti considère, au vu de la quantité d'éclairages de Noël que la commune a l'habitude d'installer, que l'économie serait assez faible. Par contre si elle est additionnée à l'économie représentée par la non-installation des éclairages de Noël dans l'ensemble des communes du canton, voire de la Confédération, la mesure devient intéressante. Toutefois, elle rassure les conseillers en indiquant que des décorations non lumineuses seront installées et que l'esprit festif sera préservé.

## 9. Associations intercommunales - AIER - SIDERE - ENJEU - Conseil Régional Région Nyon.

M. Hay explique que l'AIER est une association qui se caractérise par des séances d'une longueur inhabituelle, le record devant être de 14 minutes. La dernière séance a dû durer environ 25 minutes. Il y a eu discussion sur l'énergie et le Codir a expliqué qu'une analyse est en cours pour savoir comment réagir en cas de coupure d'électricité, et quelle est la durée tampon gérable. Cette étude n'avait pas été faite antérieurement vu la facilité d'approvisionnement en électricité, sauf pour la pollution lumineuse. Par ailleurs le budget 2023 a été approuvé.

Mme Beck complète l'intervention de son préopinant disant qu'elle a appris lors de cette séance que la STEP fait partie des petits/gros consommateurs d'électricité et qu'il y a obligation à trouver des pistes d'économies. La masse d'eau traitée par la STEP consomme beaucoup d'énergie et en conséquence le traitement des eaux claires que Rolle continue à envoyer à la STEP du fait qu'elle a encore de grands quartiers qui ne sont pas raccordés au séparatif, est important. Elle espère que la commune pourra aller de l'avant en tenant le planning pour la réalisation de ces travaux.

M. Joly recommande aux conseillers faisant partie du Conseil intercommunal du SIDERE de s'intéresser également à la partie énergie car il y a beaucoup d'électricité dans l'eau. Le SIDERE fait certainement partie des gros consommateurs d'énergie et il sera intéressant de savoir à quelle sauce on sera mangé.

Mme Ruchti en tant que membre du Codir du SIDERE estime que c'est effectivement un point auquel le comité est attentif, sachant que selon les dernières directives du Canton l'eau potable n'est pas considérée comme une mesure d'urgence et ne sera pas protégée en cas de délestage ; effectivement il s'agit d'une vraie réflexion. Une grande partie de l'eau utilisée est captée pour être amenée dans les réservoirs et une grosse partie est distribuée en gravi-test. La situation n'est pas noire mais gris clair et il s'agit de l'éclaircir le plus possible.



M. Founou, pour Région Nyon, informe que la carte pour le transport touristique dans le district de Nyon se base sur le principe que les touristes logés dans la région auront droit à la gratuité des déplacements dans tout le district de Nyon, le vote ayant été accepté à une très large majorité. La gestion sera informatisée et se mettra en place progressivement. Le financement sera notamment assuré par le fret. Un crédit de promotion pour la mobilité a été accepté à l'unanimité, c'est probablement un signal qui indique que les mentalités changent.

M. Hay complète en précisant qu'il y a eu une élection au comité directeur, la syndique de Burtigny y ayant été élue. Il a également été question que le financement de la carte de transport, qui a fait l'objet d'une intervention assez détaillée d'un représentant rollois, le soit par une ponction de Fr. 1.20 par nuitée. Il demande à la Municipalité s'il faudra augmenter la taxe de séjour.

Mme Vollenweider qui fait partie de la commission tourisme de Région Nyon annonce une séance prévue la semaine suivante. Il sera débattu de ce point à ce moment-là.

M. Mounier prend la parole au sujet de l'ORPC qui s'est réuni en septembre dernier en Conseil intercommunal et à cette occasion toutes les communes ont été informées des actions menées en 2022. Certains points sont importants tels que l'implication de l'ORPC envers les Ukrainiens pour lesquels un centre d'accueil a été mis en place à Gland, et en parallèle la gestion de la collecte de dons et leur envoi en Ukraine. Deux événements importants ont eu lieu dans la région : le passage du Tour de France et le Paléo auquel l'ensemble des prestations le concernant est refacturé. L'ORPC s'est également impliqué dans la gestion de la sécheresse estivale auprès des communes, des alpages, des fermes pour le ravitaillement en eau. Sur le plan budgétaire, l'ORPC a demandé de voter une augmentation de la cotisation de chaque commune qui a été acceptée. La cotisation par habitant passe de Fr. 20.- à Fr. 21.63 avec effet immédiat. Quant à l'organisation de l'ORPC, le commandant qui avait été trouvé et qui avait effectué du très bon travail, a donné sa démission à la fin de sa période d'essai. Un nouveau commandant est donc recherché, en espérant qu'au début 2023 la situation se sera normalisée. L'ensemble du Codir est fortement sollicité en attendant l'arrivée de ce nouveau commandant.

## 10. Divers et propositions individuelles.

Le Président procède au remplacement de M. Théodore à la Cofin et demande au groupe des Verts s'ils ont un candidat à proposer.

M. Founou propose M. Federico Rapini, qui démissionne de son poste à la Cogest pour intégrer la Cofin. Ce dernier est élu par acclamation.

Le Président poursuit par le remplacement de M. Théodore à la première vice-présidence et propose une réunion entre lui et les chefs de groupes pour en discuter. Il passe ensuite au remplacement de M. Walter, suppléant à la région de Nyon, et le groupe PLR propose M. Stefan Garrido qui est élu par acclamations. Il s'agit à présent de remplacer Mme Vollenweider à ENJEU, et le groupe PLR propose M. Florent Simonot qui est élu par acclamations.

Mme Rod rappelle que M. Théodore était également membre de la Comed et attend prochainement des propositions.

M. Founou signale que M. Théodore souhaite conserver son poste à la Comed, ce qui est tout à fait possible si le groupe des Verts le désire également.

M. Hay, qui veut donner une note positive, a déposé une demande pour ajouter des panneaux solaires sur le toit de sa maison, qui est sauf erreur la première à la Grand Rue à en être dotée, et estime que la vitesse à laquelle sa demande a été approuvée est remarquable. Il regrette toutefois que la disponibilité des produits ne soit pas à la hauteur, ce qui reporte l'installation au printemps suivant. Et pour une pose de pompe à chaleur en 2024-2025, il faut entreprendre des démarches à présent.

M. Mivelaz revient sur le point N° 7 des communications de la Municipalité à propos du changement du tarif du gaz pour le deuxième semestre 2022. On passe de 6,5 à 8,5 cts du KWH à partir de juillet 2022 et il croit comprendre qu'aujourd'hui la Municipalité subventionne le tarif du gaz à Rolle.

Est-on déjà en mesure de faire une estimation quant à la possibilité de maintenir ce tarif dans le futur, et est-ce qu'il sera possible d'avoir un update sur les fréquences de renouvellement du contrat d'approvisionnement en gaz auprès des SIL ?

Mme Ruchti répond que le prix du gaz, comme toutes les autres énergies, prend l'ascenseur. Heureusement le partenaire de distribution, les SIL qui ont des contrats d'approvisionnement assez longs, permet que l'on subisse moins vite et moins fortement la hausse que dans d'autres cantons. Les pronostics pour le premier semestre 2023 ne sont pour autant pas bons, et une hausse de 30% se profile. Au premier semestre 2022 la Municipalité avait pris la décision de tenir le tarif du gaz du semestre précédent car le but était d'essayer de supporter cette hausse pour essayer d'intercéder auprès de la population pour amortir un peu la hausse. La seconde moitié de l'année confirme plutôt la tendance à la hausse qu'un retour à la normale. Il y aura discussions ces prochaines semaines sur le prix du gaz pratiqué par la commune pour le premier semestre 2023. La différence de prix sera imputée sur la réserve du gaz qui fait aussi partie du fonds que la Municipalité, compte tenu de ses finances peu florissantes ces dernières années, souhaitait utiliser pour développer et porter les projets du plan climat, notamment l'amélioration énergétique des bâtiments communaux. Il y a une pesée d'intérêts entre ce qu'il est possible de faire et ce qui doit être fait. Dans la mesure du possible, il sera fait en sorte de minimiser l'impact de la hausse du prix du gaz.

M. Roland a sous les yeux un communiqué de la Municipalité du mois de mai 2022 dans lequel un point est intitulé « Commission des sources ». A la fin du paragraphe y relatif, il est stipulé que la Municipalité a décidé de nommer une commission consultative composée de 8 membres dont la réflexion devra porter sur le futur de ces sources. Il demande donc des précisions par rapport à la nomination de cette commission.

Mme Ruchti confirme que la Commission des sources a été un peu mise de côté, un chef de service concerné n'étant présent qu'à 50%, ce qui va changer puisqu'un nouveau chef de service a été nommé pour une prise de fonction en janvier 2023. Dans l'intervalle certains éléments ont évolué, il y a eu beaucoup d'allers et retours entre le SIDERE et le Canton et il est plutôt positif que la réflexion n'ait pas encore débuté. Mais quoi qu'il arrive, elle sera composée d'ici à la fin de l'année.

M. Rapini, qui n'habite pas loin du haut de l'avenue du Temple, a remarqué qu'un vieux mur plus ou moins centenaire a été partiellement détruit durant le chantier puis réparé, mais à côté duquel d'étranges « plantes » ont poussé sous forme de drapeaux. Il demande à la Municipalité de vérifier si c'est bien autorisé d'installer des mâts de cette taille en bordure de propriété pour des structures publicitaires géantes dans le centre-ville. Si c'est autorisé et si la Municipalité est d'accord que ce n'est pas le type de paysage souhaité à cet endroit privilégié avec des marronniers centenaires derrière, serait-il possible de persuader la Coop de retirer les drapeaux en question ?

Mme Ruchti confirme que la police du commerce autorise les enseignes à avoir, par proportionnalité aux m<sup>2</sup> de surface exploitée, des m<sup>2</sup> de surface affichée. Il n'y a « que » 3 drapeaux alors qu'au vu de la règle de 3 autorisée, la Coop aurait droit à beaucoup plus. Il a été difficile de discuter de cela et la police du commerce règlemente tout. M. Juillet a de toute façon bien contrôlé.

Il faut savoir qu'à propos des panneaux d'affichage du parking, la Coop est fâchée avec la Municipalité qui a refusé la pose d'un panneau numérique dans la Grand Rue pour signaler le parking et le nombre de places disponibles. En outre, l'exploitation du centre commercial induit la pose d'une certaine quantité de publicités. Ce que la Municipalité pourra proposer au propriétaire du site est la possibilité d'intégrer ce nouveau complexe par de la végétation mieux pensée qu'actuellement.

En ce qui concerne le mur, il a effectivement été restauré sous contrôle des monuments historiques, aux frais d'Implenia.

M. Gueissaz revient sur la question des travaux à la ruelle des Jardins. Après un mois de travaux y a-t-il des retours de la part des riverains concernant le parking ?

Mme Ruchti vient d'en discuter avec le chef de service et ils sont arrivés à la conclusion qu'il n'était pas très fair play de faire le point 4 semaines après le début des travaux qui en fait n'étaient que le début des travaux de la Romande Energie sous forme de travaux préparatoires. Durant cette période la plupart des riverains ont pu continuer à accéder à leur place de parc.



Tirer le bilan de l'expérience au moment où elle n'est que partiellement handicapante pour les riverains n'est pas judicieux. Un courrier va être envoyé aux riverains pour leur signaler que la première phase des travaux préparatoires est terminée et que c'est le tour des travaux un peu plus conséquents, sur le premier tronçon seulement. Les premiers contrôles effectués sur les places strictement réservées aux macarons, notamment en journée, montrent que les places ne sont pas toutes occupées.

Un conseiller a constaté qu'il y avait un nouveau parking pour vélos entre le tennis et la gare et salue l'effort qui a été fait pour pallier le manque de places de parc pour vélos à la gare. Par contre les arceaux métalliques sont parfois mal fixés au sol, un peu branlants et requièrent un petit « coup de boulon ».

M. Hay fait remarquer à Mme Ruchti que puisque les places pour riverains ne sont pas en tout temps utilisées, c'est bien à dessein qu'elles sont là pour ceux qui arrivent en cours de route et éviter qu'ils ne fassent le tour de la commune. C'est très bien qu'il y ait des places réservées pour les fameux riverains qui ne peuvent plus aller chez eux.

Mme Beck s'adresse au Président pour lui demander de lire tous les messages des conseillers démissionnaires, messages qui sont souvent intéressants.

Le Président donne rendez-vous aux conseillers le 15 novembre et lève la séance à 21h40.

Au nom du Conseil communal

Jacques Tschudin

Violaine Cherpillod

Président

Secrétaire